

DEMANDE D'ACQUISITION DE TERRAIN CARREFOUR INDUSTRIEL DU PORZO

Vous souhaitez implanter votre entreprise et acquérir un terrain constructible au carrefour industriel du Porzo à Kervignac.

Ce document est mis à votre disposition par Blavet Bellevue Océan Communauté afin de mieux cibler votre projet, vos besoins et ainsi vous proposer un accompagnement adapté.

Vous pouvez au choix nous transmettre votre dossier complet par :

- Courriel : developpement-economique@bbo-communaute.bzh
- Copie à maire@kervignac.com
- Courrier : BBO Communauté – 1 allée de Ti Neùé – parc d'activités de Bellevue – 56700 MERLEVEZ

Personne référente du projet :

- Prénom et nom :
- Fonction :
- Téléphone :
- Courriel :

VOTRE ENTREPRISE

Dénomination	
Forme juridique	
SIRET	
Secteur d'activité	
Descriptif de l'activité	
Date de création	
CA	
Effectif	
Politiques de ressources humaines et de responsabilité sociale des entreprises	

LA SCI PORTEUSE DU PROJET LE CAS ÉCHÉANT

Dénomination	
SIRET	
Date de création	

VOTRE PROJET

Descriptif synthétique du projet envisagé (création, développement, etc.)	
Nombre de créations d'emplois envisagées sur les 5 prochaines années sur le site	

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN CIBLÉ

Numéro de lot (ou parcelle)	
Surface au terrain	
Descriptif des Constructions envisagées et spécificités	Emprise au sol :
	Destination au sens du code de l'urbanisme :
	Matériaux employés :
	Accès et flux de véhicules lourds et légers :
	Traitement des espaces verts :
Éléments de calendrier prévisionnel	Démarrage des travaux :
	Lancement de l'activité :

DOCUMENT ANNEXÉ AU PRÉSENT DOSSIER

- Le règlement et les recommandations architecturales et paysagères (PA10) des lotissements ;
- Le règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la commune de Kervignac.

DOCUMENT À JOINDRE AU DOSSIER

- Un courrier du responsable légal de la société porteuse du projet à l'attention de Madame la Présidente de BBO Communauté sollicitant l'acquisition du terrain ;
- Un K-bis de l'entreprise de moins de trois mois et de la SCI le cas échéant ;
- Une note technique détaillée présentant le projet envisagé ;
- Une esquisse du bâtiment envisagé et des aménagements extérieurs ;
- Les bilans financiers des trois dernières années ou dernier bilan si la société a moins de trois ans ;
- Un plan de financement prévisionnel du projet incluant notamment le coût d'acquisition du terrain et de construction.

EXAMEN DU DOSSIER

Le dossier ne sera examiné par le Bureau communautaire que lorsqu'il sera réputé complet. Dans son analyse, le Bureau communautaire portera une attention particulière à la qualité visuelle des constructions envisagées, à la pérennité économique du projet et aux créations d'emplois éventuelles ainsi qu'à la préservation paysagère du terrain et au respect des recommandations architecturales et paysagères contenues dans les règlements des lotissements.